

Lyon, le 28 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Congé menstruel : six mois après son expérimentation, la Métropole de Lyon encourage l'instauration de cette mesure

Alors que la proposition de loi pour l'instauration d'un arrêt menstruel sera réexaminée le 4 avril à l'Assemblée nationale, après rejet hier d'un article en commission, Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon, appelle les députés à voter ce texte qui garantit aux femmes une meilleure santé au travail.

Six mois après la mise en place de cette mesure, la Métropole de Lyon, plus grande collectivité à expérimenter le congé menstruel, permet à ce jour à plus d'une centaine d'agentes d'en bénéficier.

« L'instauration d'un congé menstruel au niveau national serait un vrai soulagement pour de nombreuses femmes qui connaissent, chaque mois, des règles incapacitantes. Il est temps de lever le tabou des règles douloureuses et de permettre aux femmes concernées d'adapter leurs conditions de travail à leur état de santé. Au sein de la Métropole de Lyon, nous expérimentons depuis six mois ce congé menstruel, qui représente pour notre collectivité une véritable avancée sociale. » Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.

Depuis son lancement le 1^{er} octobre 2023, la Métropole de Lyon a permis à 107 agentes de demander cette autorisation spéciale d'absence auprès de leurs médecins.

« Nous ne sommes qu'au début de cette mesure. Une campagne de sensibilisation est en cours afin de mener un travail d'information et de sensibilisation sur l'importance de ce congé menstruel auprès des agentes et de leurs managers. La mise en place se déroule très bien et nous parvenons à maintenir le service public tout en améliorant la qualité de vie au travail de nos salariés » Zemorda Khelifi, Vice-présidente à la Métropole de Lyon déléguée aux Ressources humaines.

Cette autorisation spéciale d'absence s'obtient sur présentation d'un certificat médical établi par un gynécologue ou un médecin traitant qui atteste d'une pathologie ayant pour conséquences des règles douloureuses (telle que l'endométriose ou les troubles polykystiques). Deux jours par mois sont accordés avec possibilité de télétravailler pour celles et ceux qui le souhaitent, selon leur état de santé.

La collectivité a également mis en place depuis le 1^{er} octobre dernier un congé pour « arrêt naturel de grossesse » pour soutenir les femmes et leurs conjoints, agents de la Métropole, de surmonter cette épreuve aux conséquences physiques et psychologiques.

Autre avancée en matière sociale, la semaine de 4 jours qui est expérimentée par plus de 300 agents de la collectivité depuis le 1^{er} septembre 2023. Toutes ces mesures sont fruit d'une volonté politique forte de la Métropole de Lyon en faveur de la santé et du bien-être au travail, d'une plus grande égalité femmes-hommes et d'un meilleur équilibre vie personnelle et vie professionnelle pour les agents.

Contact presse - Métropole de Lyon :

Magali DESONGINS

mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 – 06 69 33 08 90